FOIRE AUX QUESTIONS

Appel à projets Paris Tous En Jeux 2023

Ce document est susceptible d'être mis à jour

Publication le 12 avril 2023, dernière mise à jour le 17 avril 2023.

Général

Une action peut-elle être labélisée PTEJ sans demande de financement ?
Oui, une demande de labellisation est possible sans demander de financement. Celle-ci permet d'être associé aux évènements et une mise en visibilité via la communication effectuée par l'équipe Paris Tous En Jeux.

La formation doit-être complémentaire à l'offre de droit commun ?
Les projets déposés doivent être en complémentarité des dispositifs collectifs de formation de droit commun (Région, OPCO, Pôle Emploi). Ils n'ont pas vocation à s'y substituer. La complémentarité des formations proposées s'entend en termes de métiers cibles, de populations cibles, de contenus pédagogiques, de méthodes d'apprentissage et enfin de calendrier des actions.

Quel est le budget de l'appel à projets ?
Le budget de fonctionnement est de 400 000€ et un budget d'investissement pourra être mobilisé.

Public

Les jeunes de 16 à 18 ans sont-ils un public éligible ?
Oui, le public 16-18 ans est un public éligible, s'il est inscrit au service public de l'emploi.

Les actions peuvent-elles être à destination de réfugiés ?
Oui, les actions peuvent être à destination du public réfugié.

Éligibilité des actions

Les métiers du numérique sont-ils éligibles ?
Les formations aux métiers du numérique, liés au développement, à la cybersécurité et au marketing digital sont à déposer à l'appel à projets ParisCode clôturé pour 2023. Les informations sont disponibles sur la page suivante Se former aux métiers du numérique avec ParisCode - Ville de Paris

Mon projet peut concerner plusieurs appels à projets, lequel choisir ?
Si votre projet peut concerner plusieurs appels à projets, vous pouvez contacter l'équipe par mail à DAE-ParisTousEnJeux@paris.fr afin d'être orienté.

Des formations déjà existantes peuvent-elles être proposées ?
L'appel à projets peut soutenir des parcours de formation déjà existants.

Est-il possible de proposer une session de formation déjà démarrée ?
Oui, en précisant des premiers éléments de bilan tels que le profil des stagiaires.

Certification POEC

Les formations doivent-elles être certifiantes ? Et dans le cas d'une POEC ? Non, il n'y a pas d'obligation de certification pour les formations, sauf spécificité de la branche HCR en cas de POEC.

Existe-t-il une liste des titres acceptés pour la POEC ?
Il est conseillé de vous rapprocher de l'OPCO du secteur visé afin de connaitre les modalités en vigueur.

Financement des projets

Quel est le montant minimum de cofinancement exigé ?
Vous devez prévoir un ou des cofinancements en complément de votre demande de financement à la Ville. Il peut s'agir d'une demande à des structures privées comme une fondation, ou publiques (État, fonds européen...) ou de l'autofinancement. Il n'y a pas de montant minimum.

Évaluation des actions

L'alternance est-elle une sortie positive ?
Oui, l'alternance est considérée comme une sortie positive à l'issue des actions de formation.

Contact

Comment vous contacter ?
Les contacts se font essentiellement par mail, sur la boîte générique dédiée : DAE-ParisTousEnJeux@paris.fr.
Des rendez-vous téléphoniques avec l'équipe Paris Tous En Jeux sont également possibles sur demande pour échanger sur les dossiers.